

## **CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

### **pour le territoire du Pays Ajaccien**

#### **ENTRE**

**Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien**

Représentée par M. Laurent Marcangeli, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération n°2021-115 en date du 21 septembre 2021,

Ci-après désigné par « le territoire »,

D'une part,

ET

**L'État,**

Représenté par Monsieur Pascal Lelarge, Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

**En présence des maires de la communauté d'agglomération**

**IL EST CONVENU CE QUI SUIVIT :**

## Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

## Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la **Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien** autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.



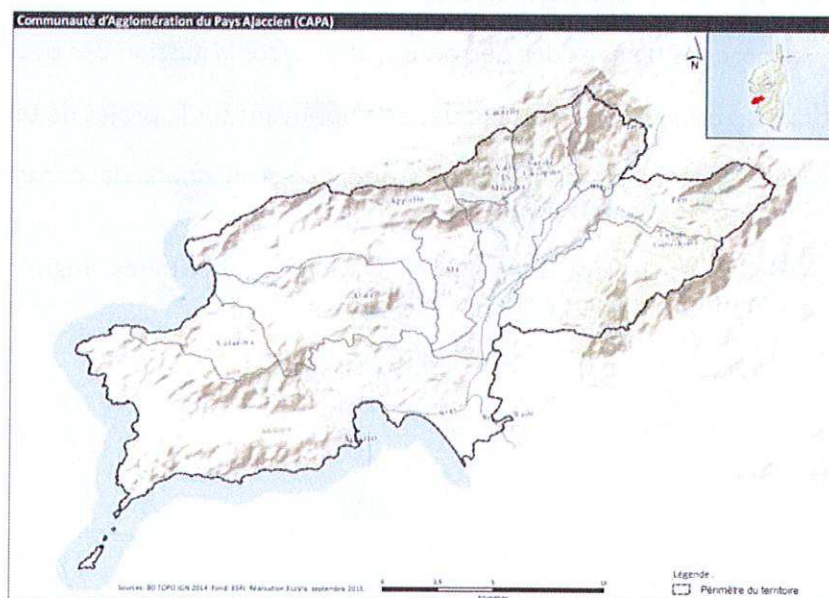
### Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Capitale régionale, pôle économique, porte d'entrée de la Corse, Ajaccio et la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien cumulent de nombreuses fonctions essentielles au développement socio-économique du territoire insulaire. Son influence s'étend sur une vaste aire urbaine qui concentre un tiers de la population corse. Moteur de la croissance insulaire, ce territoire stratégique souffre aussi des effets délétères de l'étalement urbain pesant sur la qualité de vie des Ajacciens et sur le dynamisme économique de l'agglomération. Les tensions sur l'offre de logement révèlent en creux les besoins exponentiels de la population ajaccienne et du secteur privé en matière d'accès à des services publics de qualité : mobilité, éducation, assainissement...

Ajaccio et sa région, sont pour l'Etat un secteur d'intervention stratégique nécessitant un accompagnement dans leurs défis territoriaux. Le partenariat pérenne engagé entre l'État et les collectivités ajacciennes s'illustre par exemple dans les opérations de rénovation urbaine engagées dès les années 2000 et ayant conduit à une requalification de quartiers prioritaires. Plus récemment, ce partenariat a conduit à l'inscription d'Ajaccio dans le programme national Action Cœur de Ville (2018-2024) pour travailler finement sur la requalification des espaces urbains, l'amélioration de l'habitat, l'accès au service public, l'attractivité commerciale du cœur de ville ou encore la création d'îlots de fraîcheur dans un espace urbain méditerranéen soumis aux aléas du changement climatique planétaire.

Les financements de l'État seront mobilisés de manière optimale afin d'articuler les fonds et dotations classiques (DETR, FNADT, DSIL) avec les outils structurants du plan de relance (appels à projet nationaux). Dans ce cadre, l'ensemble des actions listées dans ce CRTE sont potentiellement éligibles à la DSIL exceptionnelle, au Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse ou au Plan de Relance dans le respect des objectifs de ces fonds.

La Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien se rapprochera de la Banque des Territoires pour envisager les études financières nécessaires à la soutenabilité des investissements et aux capacités budgétaires et la mobilisation de ses financements, dans le cadre des modèles économiques propres aux opérations.



*Le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et ses partenaires souhaitent établir un Contrat de Relance et de Transition Écologique afin de s'engager dans une démarche de simplification des procédures et permettre aux collectivités de répondre plus rapidement aux enjeux de la crise actuelle.*

## Article 2 – Ambition du territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien s'appuie sur son Schéma d'Aménagement et de Développement Economique qui constitue la feuille de route de l'action communautaire en matière de développement territorial.

Il définit ainsi les grandes lignes directrices de l'action publique communautaire à mener dans les prochaines années dans les domaines de l'aménagement de l'espace, du développement économique et des déplacements.

Il propose un modèle de développement qui s'ancre dans les avantages compétitifs du territoire, au service du développement personnel et collectif de la population résidente de l'agglomération.

L'ambition est de faire de cette stratégie une démarche durable et soutenable autour de 4 axes de développement du SADE :

- Valorisation de ses avantages compétitifs « naturels »
- Valorisation de ses avantages compétitifs en matière d'urbanisme et d'Habitat
- Valorisation de ses avantages compétitifs en matière d'activités économiques de production
- Valorisation de ses avantages compétitifs en matière de mobilité

## Article 3 – Les orientations stratégiques

Depuis 2012, la notion d'économie circulaire, autrefois plutôt discrète, s'est diffusée au sein de la société au point de rentrer dans la loi en 2015. Une bonne compréhension du potentiel offert par cette approche et des leviers permettant de la mettre en œuvre passe inévitablement par une perception claire de ses nombreuses implications économiques, environnementales, locales ou géostratégiques. Elle est en interaction directe avec les questions de production agricole, d'urbanisme, elle concerne l'efficacité de l'usage de l'eau, de l'énergie, des matières non renouvelables, le transport des biens et des personnes, et bien sûr la gestion des déchets.

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire.

En cas d'évolution du contenu des orientations stratégiques en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Les orientations définies s'articulent autour de 3 thèmes prioritaires regroupant plusieurs opérations selon un calendrier s'étalant jusqu'en 2026 :

- **Transition écologique et préservation des ressources**
- **Aménagement et mobilité**
- **Attractivité du territoire**



## **Orientation 1 : Mettre en œuvre la transition écologique et la préservation des ressources**

Il s'agit d'engager une démarche d'écologie économique territoriale, d'identifier des opportunités d'échanges, de synergies, de mutualisation d'équipements, de services, entre acteurs, pour une plus forte compétitivité de chacun.

### **Objectif 1.1 : traitement des déchets**

Le traitement et la valorisation énergétique des déchets représentent des enjeux forts pour les territoires de l'agglomération dans la gestion à moyen terme de la crise des déchets en Corse. Le Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets en cours d'élaboration prévoit la réalisation de deux centres de tri et valorisation des déchets, à l'échelle de la Corse.

La **Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien** prévoit la réalisation d'un Centre de Tri et de valorisation des déchets. **Fiche Action #1**

### **Objectif 1.2 : optimisation de la gestion de l'eau et de l'assainissement**

La CAPA poursuit ses investissements en matière d'eau et d'assainissement afin d'assurer des services de qualité et de permettre le développement de son territoire tout en préservant les ressources et en améliorant la qualité des rejets au milieu naturel.

Au cours des deux prochaines années, elle prévoit de réaliser plusieurs opérations en ce sens.

#### **1.2.1 Eau potable**

Les objectifs sont de sécuriser l'approvisionnement en eau potable de tout le bassin de vie ajaccien (CAPA, Rive sud, CC Celavu Prunelli) mais aussi de préserver les ressources en limitant les pertes sur les réseaux et les réservoirs.

Pour cela la **Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien** s'engage sur :

- La diversification de ses prélèvements **Fiche Action #2**
  - Réalisation d'une station de pompage dans la Gravona (lieu-dit Mezzana) et d'un dispositif complémentaire de prélèvement dans les gravières
  - Réalisation d'une canalisation d'acheminement de l'eau brute jusqu'à l'usine d'eau potable
- L'amélioration du patrimoine et préservation des ressources :
  - Réhabilitation des réservoirs d'eau potable **Fiche Action #3**
  - Renouvellement des réseaux en mauvais état **Fiche Action #4**

Premières actions à venir :

- Dossier de sécurisation : nouveau marché de maîtrise d'œuvre fin 2021, phase administrative 2022, travaux 2023-2024
- Réservoir de Confina II, Réservoir Hôpital, Réservoirs de Pietra I et II, réservoir de Saint Antoine
- Réseaux : Ajaccio, Alata...

#### **1.2.2 Assainissement**

Les objectifs sont de poursuivre la mise en conformité vis-à-vis de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines et de réaliser les extensions permettant de développer le territoire en le densifiant.

A noter que la CAPA assume la compétence assainissement des eaux pluviales urbaines depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Des travaux d'amélioration des réseaux d'eau pluviale existants sont prévus pendant plusieurs années pour minimiser les phénomènes d'inondation constatés ces dernières années **Fiche Action #6**

Pour cela la **Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien** s'engage sur la desserte du territoire : Extension du réseau d'assainissement et renouvellement des réseaux anciens pour minimiser les impacts environnementaux **Fiche Action #5**

Premières actions à venir :

- Extension des réseaux de : Peri, Ajaccio, Valle di Mezzana, Sarrola Carcopino, Cuttoli Corticchiato
- Elaboration du schéma directeur des eaux pluviales : fin 2021
- Programme de travaux réseau d'eaux pluviales 2022-2025 : quartier du Vazzio, avenue Noël Franchini, quartier de Pietralba...

### Objectif 1.3 : mutualiser les ressources pour consommer mieux

#### 1.3.1 Création d'une cuisine centrale

La ville d'Ajaccio possède 33 écoles et 6 crèches. Afin de réduire ses dépenses d'exploitation et de fonctionnement la ville envisage la création d'une cuisine centrale permettant de répondre au besoin des écoles et des crèches et d'assurer un approvisionnement dans le cadre de circuits courts. Le site retenu pour l'implantation de l'équipement est le terrain cadastré AK 271 dans le secteur Saint Joseph appartenant déjà à la ville. **Fiche Action #20**

#### 1.3.2 Création d'un groupe scolaire éco responsable

La Ville d'Ajaccio souhaite construire un groupe scolaire éco responsable et performant regroupant l'école annexe maternelle et l'école annexe élémentaire Bonafedi ainsi qu'un équipement sportif adéquat (plateau de sport et petit gymnase) en lieux et place des structures modulaires. **Fiche Action #21.**

### Objectif 1.4 : Réduire la consommation d'énergie fossile et les gaz à effet de serre

#### 1.4.1 Bâtiments municipaux et intercommunaux

Le secteur du bâtiment représente 44% de l'énergie consommée en France et 18% des émissions de gaz à effet de serre. Il constitue donc un enjeu prioritaire, aussi bien pour les constructions que pour la rénovation de bâtiments existants. La majorité des dix Commune du Pays d'Ajaccio envisage des rénovations énergétiques de leur équipements communaux.

Rénovation énergétique des locaux municipaux des communes de :

- Afa, Mairie **Fiche Action #13**
- Ajaccio, Mairie **Fiche Action #19**
- Alata, Mairie **Fiche Action #25**
- Appietto, garage municipal et ancien presbytère (actuel local technique) **Fiche Action #26**
- Cuttoli-Corticchiato, Bâtiment Communal, Mairie Ecole **Fiche Action #33**
- Peri, Mairie et Ecole **Fiche Action #35**
- Tavaco, Mairie **Fiche Action #42**
- Valle di Mezzana, Mairie **Fiche Action #43** et rénovation de l'ancienne école en logement
- Villanova, Mairie et Logement **Fiche Action #44**
- SIVOM de Mezzana, groupe scolaire **Fiche Action #45**

#### 1.4.2 Renouvellement flotte de véhicule propre

Les collectivités ont désormais un devoir d'exemplarité sur une partie de leur parc, puisqu'en vertu de la loi sur la transition énergétique, elles ont l'obligation d'intégrer une part de véhicules à faibles émissions à chaque renouvellement ou nouvelle acquisition. Non polluant et économique à l'usage, le véhicule électrique se présente comme la meilleure solution pour verdir les flottes publiques. Les communes de Sarrola-Carcopino (**Fiche Action #41**) et d'Afa (**Fiche Action #17**) envisagent le remplacement d'une partie de leur flotte à court terme.

#### 1.4.3 Petite Centrale Hydroélectrique

La Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et la Commune de Peri envisagent de construire et d'exploiter une petite centrale hydroélectrique. Cet équipement permettra la



production de plus de 5 000 000 de kilowattheures par an. Cette énergie verte sera injectée dans le réseau et améliorera le mix énergétique du Pays Ajaccien. Ce projet permettra en parallèle une restauration d'une partie du canal de la Gravona et de l'ancienne maison du gardien, à des fins d'éducation à l'environnement auprès des scolaires. Le seuil de la Gravona sera restauré et une passe à anguille sera mise en œuvre.

**Indicateurs pour l'orientation transition écologique et préservation des ressources**

- Economies d'énergie théoriques attendues après travaux sur les bâtiments ;
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Empreinte carbone territoriale ;
- Economies d'exploitation ;
- Qualité et rendement de l'eau ;
- Tonnage de déchets produits et traités par le territoire ;

## Orientation 2 : Aménager le territoire pour ses habitants et préparer un nouveau modèle de mobilité

Un territoire moderne se pense à travers le prisme de la mobilité et la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien s'engage toujours plus dans la voie de l'accessibilité, de l'aménagement urbain et de la mobilité durable.

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) a été validé en Conseil Communautaire de mars 2019.

### Objectif 2.1 : Améliorer la qualité de vie des habitants et du territoire.

#### 2.1.1 Aménagement de la Citadelle d'Ajaccio,

La citadelle participe aux enjeux de l'attractivité et du rayonnement touristiques de la ville, ainsi qu'à la rénovation du patrimoine. Les investissements visés concernent les opérations de proto-aménagement, démolitions, dépollutions, réseaux, rénovation des remparts, accès par tunnel et par passerelle faisant effet de levier dans la dynamique d'aménagement, quel que soit l'aménagement global retenu et la vocation des espaces de la citadelle.

**Fiche Action #23**

#### 2.1.2 Piétonisation de la ville génoise

La ville génoise, cœur historique de la cité, est un symbole ajaccien. Cette forme urbaine dense et resserrée doit aujourd'hui être reconnectée avec la citadelle Miollis, récemment acquise par la ville, et avec les quartiers du centre. Sa piétonisation est le fer de lance d'une reconquête urbaine en faveur de la qualité de vie des Ajacciens et de l'accueil des visiteurs. Le projet s'intègre au Plan de Déplacements Urbains de la CAPA (2019) dont le premier objectif est le développement de la mobilité active. **Fiche Action #24**

#### 2.1.3 Aménagement du front de mer d'Ajaccio

Dans l'espace compris entre la Citadelle et la place Miot relève d'une opération d'urbanisme et participe aux enjeux de l'attractivité et du rayonnement touristiques, ainsi qu'à la résilience face au changement climatique et à la hausse du niveau de la mer. Compte tenu du retrait du trait de côte, de la vulnérabilité des ouvrages urbains de protection et des impacts sur le paysage et le tourisme, la ville d'Ajaccio a retenu une solution « souple » pour procéder au ré-ensablement et aux opérations visant à restaurer le transit littoral naturel, de la plage St-François. Les investissements visés concernent le ré-ensablement de la plage St François en fonction de la solution technique retenue, l'aménagement de la base de voile et de la voirie du front de mer.

**Fiche Action #18**

#### 2.1.4 Aménagement du Fond de Baie d'Ajaccio

La CAPA et la direction de la Proximité de la ville d'Ajaccio travaillent de concert sur l'aménagement du Fond de Baie. Pour cela, plusieurs aménagements ont été pensés :

- Une piste cyclable reliant le PEM au Centre-Ville (gare des CFC)
- Des decks et plateformes bois permettant un accès à la mer
- Des aires de jeux pour enfants
- Des traversées permettant aux habitants des quartiers d'accéder à la mer
- Une restructuration des 4 voies de circulation au droit du terrain militaire afin de permettre aux véhicules garés à St Joseph de pouvoir ressortir de la ville sans être obligés d'effectuer un détour par le carrefour de Noël Franchini, ceci permettra de désengorger l'entrée de la ville.
- Deux haltes Ferroviaires (CdC)
- Une seconde ligne de Navette Maritime entre St Joseph et le port Tino Rossi.

#### 2.1.5 Aménagements et équipements publics dans les autres communes

La commune de **Cuttoli-Corticchiato** envisage quatre projets écoresponsables prochainement :

- Une Eco Zone de 2400m<sup>2</sup> **Fiche Action #29**
- Un hangar polyvalent, toiture photovoltaïque **Fiche Action #30**
- Un écoquartier dans le bas de la commune **Fiche Action #31**
- Trois gîtes communaux HQE **Fiche Action #32**



La commune de **Peri** envisage de rénover un bâtiment municipal. Cette rénovation énergétique propose deux alternatives possibles pour ce projet **Fiche Action #36** :

- Un espace de coworking destiné à des startups œuvrant dans le seul secteur de l'Économie Sociale et Solidaire ;
- La réalisation de 4-6 logements communaux avec jardins partagés.

La commune d'**Afa** réalise actuellement de l'acquisition foncière dans le but de créer un écoquartier.

La commune d'**Appietto** ambitionne, à moyen terme, la réalisation de parc relais équipés de bornes de recharge pour les véhicules électriques dans les délaissés de voirie du Linsticone créés par les travaux de la D81 au col de San Bastianu. Cette action est en lien avec le PDU de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien. Par ailleurs, elle souhaite implanter sur son territoire un pôle médical et un centre administratif **Fiche Action#27**.

La commune de **Sarrola-Carcopino** souhaite dynamiser ses quartiers en facilitant les circulations piétonnes au cœur du village **Fiche Action #40**. Par ailleurs, elle envisage la création d'un centre administratif à Effrico comprenant : mairie, pôle social, médiathèque-bibliothèque.

### 2.1.6 Amélioration et création de services

La commune de **Sarrola-Carcopino** prévoit la création d'un groupe scolaire comprenant 12 classes, 8 élémentaires + 4 maternelles ainsi qu'une crèche de 50 berceaux. Le projet est imaginé à Effrico, adossé au collège de Baleone.

**Fiche Action #37**

La commune de **Peri** a pour projet la construction d'un complexe éducation/loisirs dédié à l'enfance et à la famille (crèche, ALSH, activités peri et extra scolaires, gymnase, jardins éducatifs et partagés, espace culturel, micro folie...).

De plus, compte tenu du succès rencontré par la Maison France Service, située actuellement dans une salle de réunion de la mairie annexe, la commune envisage d'améliorer son service en créant un espace dédié, plus spacieux.

**Fiche Action #34**

La commune d'**Afa** envisage d'agrandir sa crèche **Fiche Action #12**, de surélever la médiathèque afin d'offrir aux habitants de la commune un espace de co-working **Fiche Action #16**. De plus, elle souhaite créer un gymnase omnisports équipé de panneaux solaires **Fiche Action #14**

## Objectif 2.2 : renforcer la mobilité

### 2.2.1 Téléphérique Angelo

Afin de désengorger l'accès au centre-ville et de permettre la desserte du nouveau quartier de l'hôpital d'Ajaccio sur le plateau du Stiletto à partir du futur pôle d'échanges multimodal de St Joseph, l'investissement dans le téléphérique représente une opération innovante et performante afin d'offrir une alternative crédible à l'utilisation du véhicule, et un mode de transport collectif décarboné. En outre cette opération présente un caractère expérimental en Corse pour la gestion des flux dans les secteurs à fortes déclivités géographiques, et sa conception sera parfaitement adaptée. **Fiche Action #7**

### 2.2.2 Pôles d'échanges multimodaux

L'intermodalité est une priorité régionale. Le rabattement des automobilistes vers la voie ferrée constitue un objectif du PDU de la CAPA. Afin de désengorger l'accès au centre-ville, et en entrée d'agglomération depuis l'axe principal de desserte, le Pôle d'Echange Multimodal de Mezzana contribuera à renforcer une offre intermodale, concomitamment au développement des capacités de transport ferroviaire sur la section Mezzana-Ajaccio. La construction d'une halle des producteurs participera au dynamisme du secteur. **Fiche Action #8**

Par ailleurs, l'État accompagnera les projets d'aménagement des pôles d'échanges de St Joseph (dans le cadre de la réflexion à engager sur le secteur) et de Cavone en mobilisant ressources d'ingénierie et financements. **Fiche Action #11**

C'est dans le cadre du PEM de Saint Joseph que la SPL Amettarra travaille sur une renaturation du cours d'eau éponyme. **Fiche Action #9**

### 2.2.3 Aménagements urbains de l'entrée de ville d'Ajaccio

Carrefour des transformations urbaines, l'entrée de ville d'**Ajaccio** (avenue Franchini, boulevard Pompidou, cours Prince impérial et début du boulevard Charles Bonaparte) est engorgée par les voitures et exposée aux risques d'inondation. Une approche globale du réaménagement de ce secteur doit contribuer à la résilience urbaine, à l'amélioration de la qualité de vie du quartier et à l'intermodalité des modes de transports. Les parcs-relais, le rabattement vers les gares ferroviaires, la réorganisation des infrastructures liées à l'augmentation des cadences ferroviaires devront notamment être pris en compte. L'État accompagnera ce projet dans le cadre de la Délégation Territoriale de l'ANCT en mobilisant ses ressources d'ingénierie et en favorisant une approche partenariale, intégrant les différents propriétaires de la voirie et des emprises foncières rendues disponibles.

La définition d'un périmètre de travail commun est en cours afin d'aboutir à la signature d'un contrat de Projet partenarial d'aménagement.

### Objectif 2.3 : créer un nouveau modèle urbain

#### Un écoquartier sur le site de la Miséricorde

La ville d'**Ajaccio** au travers de la SPL AMETARRA a la volonté d'acquérir la future friche hospitalière pour créer un Eco Quartier sur le site de la miséricorde pour une surface totale de 77 328 m<sup>2</sup>. Ce périmètre associé à des terrains privés avoisinants est la dernière potentialité urbaine en cœur de ville qui permet d'offrir un programme diversifié en termes de logements, de mobilité, de services et de commerces. Inscrite à la convention Action cœur de ville, cette opération est fondamentale pour le centre-ville. La ville et la CAPA fortement impliqués sur le volet mobilité, ont le souhait de créer sur ce quartier un nouveau modèle urbain. Le Plan de Déplacements Urbains a d'ores et déjà inscrit le principe d'un pôle d'échanges multi modal (PEM) sur ce site ainsi que la création d'un ascenseur urbain entre le Cours Napoléon et l'avenue Napoléon III. A terme, ce site aujourd'hui enclavé, deviendra une rotule urbaine. **Fiche Action #22**

#### Indicateurs pour l'aménagement et la mobilité

- Taux de fréquentation du téléporté
- Répartition des parts-modales
- Réduction des émissions de polluants



### Orientation 3 : Renforcer l'attractivité du territoire

L'attractivité des territoires apparaît principalement comme une notion économique. L'attractivité se situe au croisement des notions de compétitivité, de marketing territorial et d'offre territoriale. Elle ne cible pas seulement les entreprises, elle peut être résidentielle, touristique, commerciale, ou viser certains services nécessaires à la population.

**Objectif : accroître la notoriété, l'attractivité et la reconnaissance du territoire.**

#### 3.1 Réalisation du musée Napoléon à Ajaccio

La valorisation du patrimoine napoléonien constitue assurément un levier essentiel d'attractivité culturelle au service du développement économique de la ville. En outre une opération architecturale emblématique est en mesure d'entraîner la dynamique urbaine. **Fiche Action #19**

#### 3.2 Parc urbain de Saint Joseph

La Communauté d'Agglomération souhaite développer les espaces verts sur le pourtour de la Ville d'Ajaccio : celle-ci est dotée de places essentiellement minérales, et les espaces naturels qui ceinturent la ville sont des propriétés privées, ce qui contraint les ajacciens à prendre leur véhicule pour bénéficier d'espaces verts. La **Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien** se saisit de l'opportunité d'acquérir le terrain militaire de Saint-Joseph pour que restituer à la population. Cette friche fermée au public depuis plus d'un siècle offre une végétation préservée et des vues remarquables sur le centre-ville. Sa topographie en escaliers permet d'envisager différentes ambiances (jeux pour enfants, espaces sportifs), tout en évitant d'avoir à terrasser le site. **Fiche Action #10**

#### 3.3 Attractivité des zones rurales périphériques

Les communes de la périphérie d'Ajaccio ont de plus en plus à cœur de faire évoluer leurs places publiques afin de répondre toujours mieux à la demande des usagers. Développement, accessibilité et cohésion sociale, sont de ce fait les moteurs de ces transformations. Les places de **Sarrola-Carcopino Fiche Action #39**, de **Valle di Mezzana** et d'**Alata Fiche Action #25**, vont donc être réhabilitées dans les années à venir. Par ailleurs la commune de **Sarrola Carcopino** a pour projet la création d'un marché couvert équipé de panneaux photovoltaïques sur la place Noël Sarrola.

Une promenade sportive rythmée par un ensemble d'activités ou de découvertes dans un cadre naturel, assure à la commune qui le développe un atout en termes d'attractivité et de cohésion. Les communes de **Cuttoli-Corticchiato Fiche Action #28**, de **Sarrola-Carcopino Fiche Action #38** et d'**Afa Fiche Action #15** ont pour projet la création de parcours de santé sur leur territoire. Cette dernière ainsi que la commune de **Valle di Mezzana** envisage de créer plusieurs sentiers du patrimoine. Ces sentiers ont pour objectifs de faire découvrir les richesses naturelles mais également d'assurer un entretien régulier de ces espaces.

La Commune de **Peri** souhaite développer un projet sur le thème « Climat et arboriculture méditerranéens ». Il s'agit d'un Laboratoire de recherche autour du figuier et d'un verger expérimental. Centre de recherche et d'expérimentation développé en collaboration avec des partenaires du bassin méditerranéen (Maroc), de l'UE (Espagne), des partenaires en matière d'ingénierie (INRAE, ODARC, Chambre régionale d'agriculture, CAPA)  
Etude de faisabilité demandée dans le cadre du programme GAL Leader.

### 3.4 Espace stratégique

En accord avec la commune d'**Alata** et s'appuyant sur ses compétences, la **Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien** se positionnera sur l'acquisition du village de vacances Paese di Lava.

Il s'agit en effet d'un bien situé sur un espace stratégique qui permettrait au territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien de disposer d'un équipement à vocation de tourisme social dans un secteur où la qualité du site aurait pu le destiner à la réalisation d'opérations immobilières à visée spéculative.

#### *Indicateurs pour l'attractivité du territoire*

- *Nombre de personnes accueillies dans les équipements*
- *Nombre de personnes accueillies sur le territoire*

## Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

### 4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Une déclaration d'intention matérialise le travail entre la Ville d'Ajaccio, la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et l'État. Elle confirme le positionnement du Pays Ajaccien comme territoire d'intervention stratégique pour l'État, qui soutient la politique d'investissement déployée grâce à l'aide de plusieurs dispositifs de financement, dont le nouveau Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse (PTIC).

De plus, dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville », sur lequel Ajaccio a été retenue en 2018, la CAPA a piloté et défini, en lien étroit avec la Ville Centre, une stratégie en matière d'habitat visant à activer trois axes :

- réinvestir dans le bâti ancien pour renforcer l'avantage compétitif du cœur historique,
- se déployer dans les secteurs autrefois confisqués (citadelle, Miséricorde, St Joseph, Finosello...),
- maintenir l'attractivité du bâti vieillissant.

### 4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches Action en annexe 1. Leur niveau de maturité est précisé, ainsi que leur calendrier et leur plan de financement lorsqu'ils sont disponibles.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé).



## Article 5 : Modalités d'accompagnement en ingénierie

Le présent CRTE est accompagné par la Délégation Territoriale Adjointe de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires de Corse-du-Sud (DDTM 2A). En coordination avec la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, la Délégation Territoriale adjointe sollicite autant que de besoins les opérateurs de l'ANCT (ANAH, ANRU, CEREMA, ADEME, Banque des Territoires) et les ressources d'ingénierie disponibles sur le territoire en fonction des thématiques (CAUE, Maison de l'Architecture Corse, ONF, BRGM, INSEE, Corse Active) ainsi que les services déconcentrés de l'État. Leur contribution est valorisée dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

## Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de la disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### 6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'animateurs chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser une dynamique en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.



Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

### 6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, qu'il s'agisse de services déconcentrés ou d'établissements publics, à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le CEREMA peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

### 6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation. Une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire. Leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.



## 6.5. Maquette financière

La maquette financière du CRTE de communauté de d'agglomération du pays ajaccien est un document modulable, qui n'engage pas les parties. Il regroupe les projets en fonction des objectifs du territoire et les classe en fonction de leur maturité. Pour chaque projet, la communauté d'agglomération complète une fiche action qui précise le coût global de financement estimé.

Cette maquette a une vocation stratégique, elle est étudiée a minima une fois par an en comité de pilotage, et autant que de besoin en fonction des études menées sur la faisabilité des projets.

## Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire 6220/SG du 23 octobre 2020 et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale. Il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale. Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

### 7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la communauté d'agglomération, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités signataires.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

### 7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.



## Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

## Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone).

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

## Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE (périmètre, actions) et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage.

## Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Bastia.

Signé à Ajaccio, le 15 novembre 2021

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général

Pierre LARREY

Le Président de la communauté d'agglomération d'Ajaccio, ~~Pour le Président,~~  
~~Par délégation~~





## ID Nom de l'Action

- 1 Centre de Tri et de valorisation des déchets du Pays Ajaccien
- 2 Sécurisation de l'alimentation en eau potable du Pays Ajaccien
- 3 Réhabilitation des réservoirs d'eau potable du Pays Ajaccien
- 4 Extension et renouvellement des réseau d'eau potable du Pays Ajaccien
- 5 Travaux sur équipements et réseaux d'assainissement du Pays Ajaccien
- 6 Amélioration de la gestion des eaux pluviales urbaines du Pays Ajaccien
- 7 Liaison Téléportée ANGELO
- 8 Rénovation énergétique de la Mairie d'Afa
- 9 Création d'un gymnase omnisports à Afa
- 10 Création d'un parc ludique au pied du Gozzi, Afa
- 11 Agrandissement de la médiathèque d'Afa
- 12 Extension de la crèche d'Afa
- 13 Acquisition d'un véhicule électrique, Commune d'Afa
- 14 Réhabilitation de l'Hôtel de Ville d'Ajaccio et redéploiement du musée Napoléonien
- 15 Cuisine Centrale Ajaccio
- 16 Groupe scolaire éco responsable à Ajaccio
- 17 Rénovation énergétique et accessibilité de l'hôtel de ville d'Alata
- 18 Paul Médical et Centre administratif d'Appietto
- 19 Création d'un Garage Municipal et réhabilitation de l'actuel local technique Appietto
- 20 Eco Zone Cuttoli Corticchiato
- 21 Hangar a vocation multiple Couverture photovoltaïque Cuttoli Corticchiato
- 22 Eco Quartier Cuttoli Corticchiato
- 23 Création de 3 Gîtes Communaux Cuttoli Corticchiato
- 24 Parcours de santé commune de Cuttoli Corticchiato
- 25 Rénovation énergétique du Bâtiment Communal de Cuttoli Corticchiato
- 26 Création d'un garage Municipal et réhabilitation de l'ancien garage en espace France Service Peri
- 27 Rénovation énergétique de la Mairie et de l'Ecole de Peri
- 28 Espace de coworking "Economie Sociale et Solidaire" a Peri
- 29 Création d'un groupe scolaire et d'une crèche à Sarrola Carcopino
- 30 Création d'un parcours de santé à Sarrola Carcopino
- 31 Aménagement Piazza Maio - Sarrola Carcopino
- 32 Aménagements Manichella - Sarrola Carcopino
- 33 Achat de véhicules utilitaires - Sarrola Carcopino
- 34 Rénovation énergétique de l'hôtel de ville de Tavaco
- 35 Rénovation énergétique de l'hôtel de ville de Valle di Mezzana
- 36 Rénovation énergétique de l'hôtel de ville de Villanova
- 37 Mise à Niveau Matériel informatique Commune de Villanova
- 38 Rénovation énergétique du groupe scolaire de Mezzana

## Maitre d'ouvrage

Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien  
 Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien  
 Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien  
 Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien  
 Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien  
 Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien  
 Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien  
 Commune d'Afa  
 Commune d'Afa  
 Commune d'Afa  
 Commune d'Afa  
 Commune d'Afa  
 Commune d'Afa  
 Commune d'Afa  
 Commune d'Ajaccio  
 Commune d'Ajaccio  
 Commune d'Ajaccio  
 Commune d'Alata  
 Commune d'Appietto  
 Commune d'Appietto  
 Commune de Cuttoli Corticchiato  
 Commune de Cuttoli Corticchiato  
 Commune de Cuttoli Corticchiato  
 Commune de Cuttoli Corticchiato  
 Commune de Cuttoli Corticchiato  
 Commune de Cuttoli Corticchiato  
 Commune de Peri  
 Commune de Peri  
 Commune de Peri  
 Commune de Sarrola-Carcopino  
 Commune de Sarrola-Carcopino  
 Commune de Sarrola-Carcopino  
 Commune de Sarrola-Carcopino  
 Commune de Sarrola-Carcopino  
 Commune de Tavaco  
 Commune de Valle di Mezzana  
 Commune de Villanova  
 Commune de Villanova  
 SIVOM de Mezzana



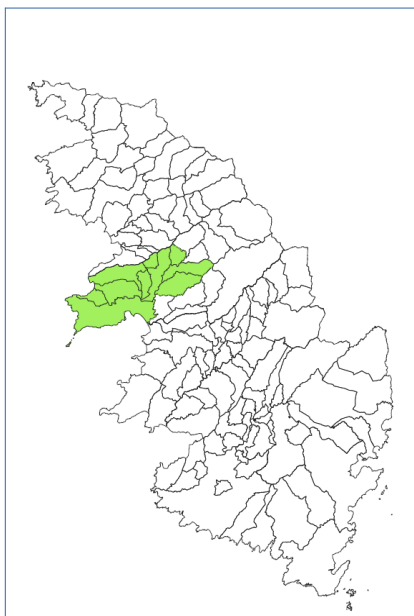
**PRÉFET  
DE LA CORSE-  
DU-SUD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer  
Service d'Appui aux Territoires**

# Diagnostic écologique de la communauté d'agglomération du Pays Ajaccien

2021





## Table des matières

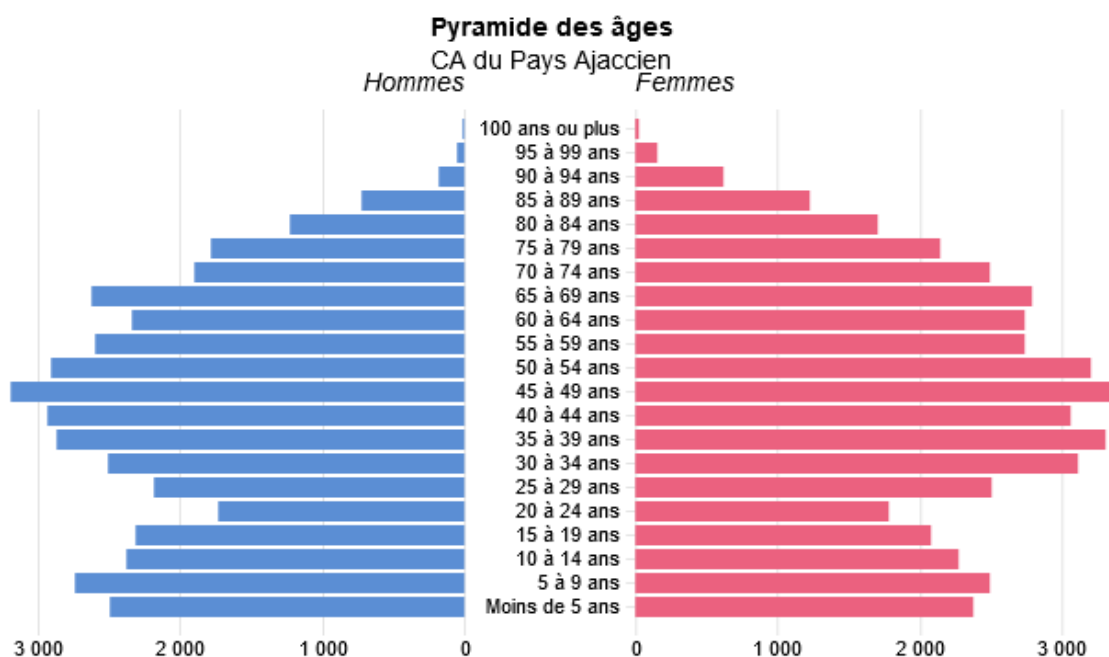
|                                                 |    |
|-------------------------------------------------|----|
| Démographie, logement et services.....          | 3  |
| Agriculture durable et alimentation locale..... | 8  |
| Gestion des déchets et économie circulaire..... | 10 |
| Artificialisation des sols.....                 | 12 |
| Actions en faveur de la biodiversité.....       | 15 |
| Eau et assainissement.....                      | 17 |
| Énergie et climat.....                          | 19 |
| Mobilités et transports.....                    | 21 |
| Adaptation numérique du territoire.....         | 23 |

# Démographie, logement et services

Nombre d'habitants : 87 311

|                  | Densité de population     | Indice de vieillissement : nombre de personnes de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans |
|------------------|---------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CA Pays Ajaccien | 324,9 hab/km <sup>2</sup> | 102                                                                                                 |
| Corse-du-Sud     | 39,2 hab/km <sup>2</sup>  | 116                                                                                                 |
| Corse            | 38,6 hab/km <sup>2</sup>  | 113                                                                                                 |

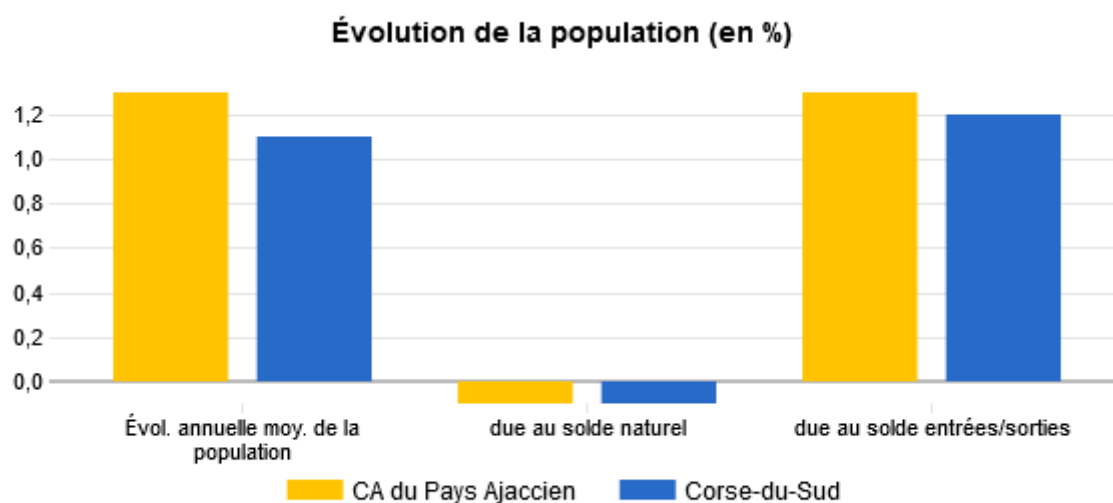
## Pyramides des âges :



Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2018

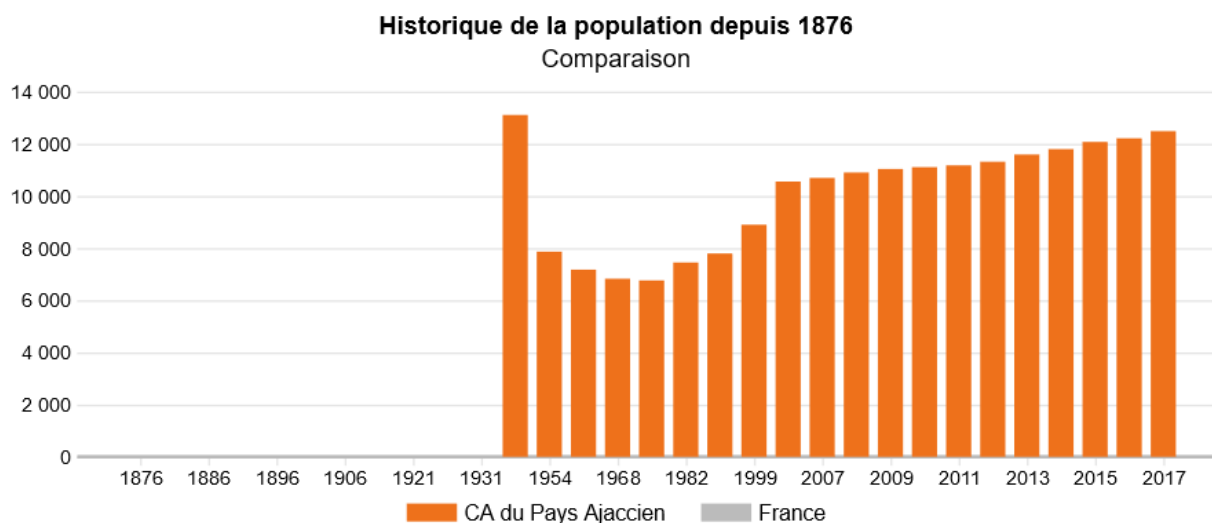


## Evolution annuelle moyenne de la population :



Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale - État civil - 2013-2018

## Evolution historique de la population :



Source : Insee, 1876-2017

## Logement

### Répartition du parc

|                     | Part des résidences principales en 2017 | Part des résidences secondaires en 2017 | Part des logements vacants en 2017 |
|---------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|------------------------------------|
| CA du Pays Ajaccien | 85,8 %                                  | 11,3 %                                  | 2,9 %                              |
| Corse-du-Sud        | 57,8 %                                  | 39,5 %                                  | 2,6 %                              |
| Corse               | 59,5 %                                  | 37,4 %                                  | 3,2 %                              |
| France              | 82,2 %                                  | 9,7 %                                   | 8,2 %                              |

### Logements sociaux

|                     | Taux d'évolution annuel du nombre de logements sociaux entre 2014 et 2019 | Nombre de demandes en cours de logements sociaux pour une attribution en 2018 |
|---------------------|---------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| CA du Pays Ajaccien | 3,1 %                                                                     | 13,1 demandes en cours pour une attribution                                   |
| Corse-du-Sud        | 3,6 %                                                                     | 13,2 demandes en cours pour une attribution                                   |
| Corse               | 2,4 %                                                                     | 9,4 demandes en cours pour une attribution                                    |
| France              | 1,8 %                                                                     | 4,4 demandes en cours pour une attribution                                    |



## Statut d'occupation :

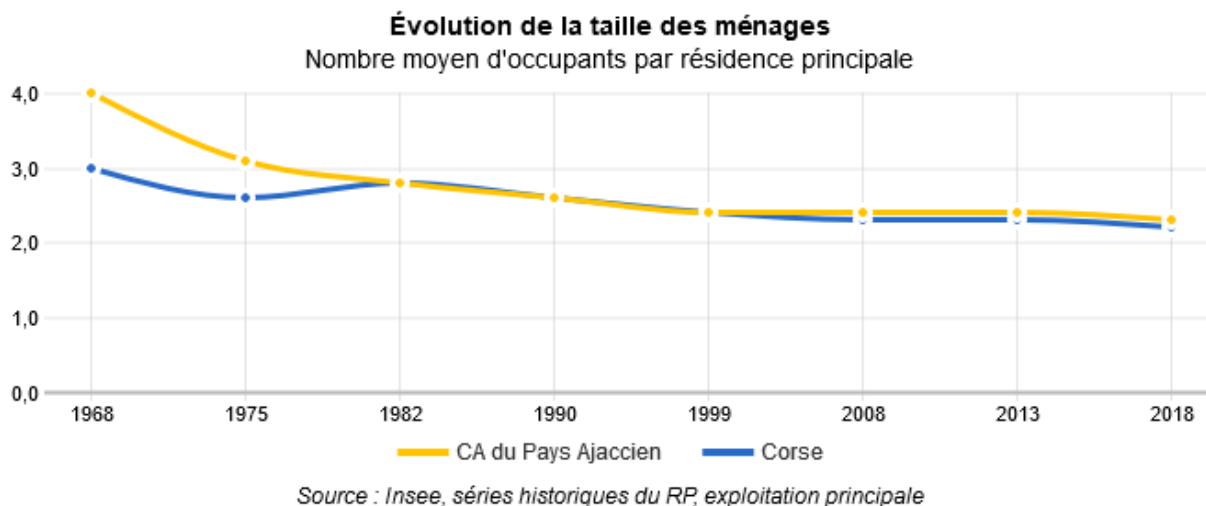
| Résidences principales selon le statut d'occupation |                     |                 |         |                 |  |  |
|-----------------------------------------------------|---------------------|-----------------|---------|-----------------|--|--|
| Indicateurs                                         | CA du Pays Ajaccien |                 | Corse   |                 |  |  |
|                                                     | Valeur              | Évol. 2008-2018 | Valeur  | Évol. 2008-2018 |  |  |
| Propriétaires                                       | 18 636              | 14,5 %          | 82 982  | 17,9 %          |  |  |
| Locataires                                          | 16 925              | 20,4 %          | 59 292  | 20,9 %          |  |  |
| - dont locataires d'un logement HLM loué vide       | 4 446               | 21,4 %          | 12 125  | 9,9 %           |  |  |
| Logés gratuitement                                  | 1 453               | - 8,2 %         | 7 711   | - 6,8 %         |  |  |
| Ensemble                                            | 37 013              | 16,0 %          | 149 985 | 17,4 %          |  |  |

2008 2013 2018

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2018

Nombre de pièce moyen des résidences principales : 3,5

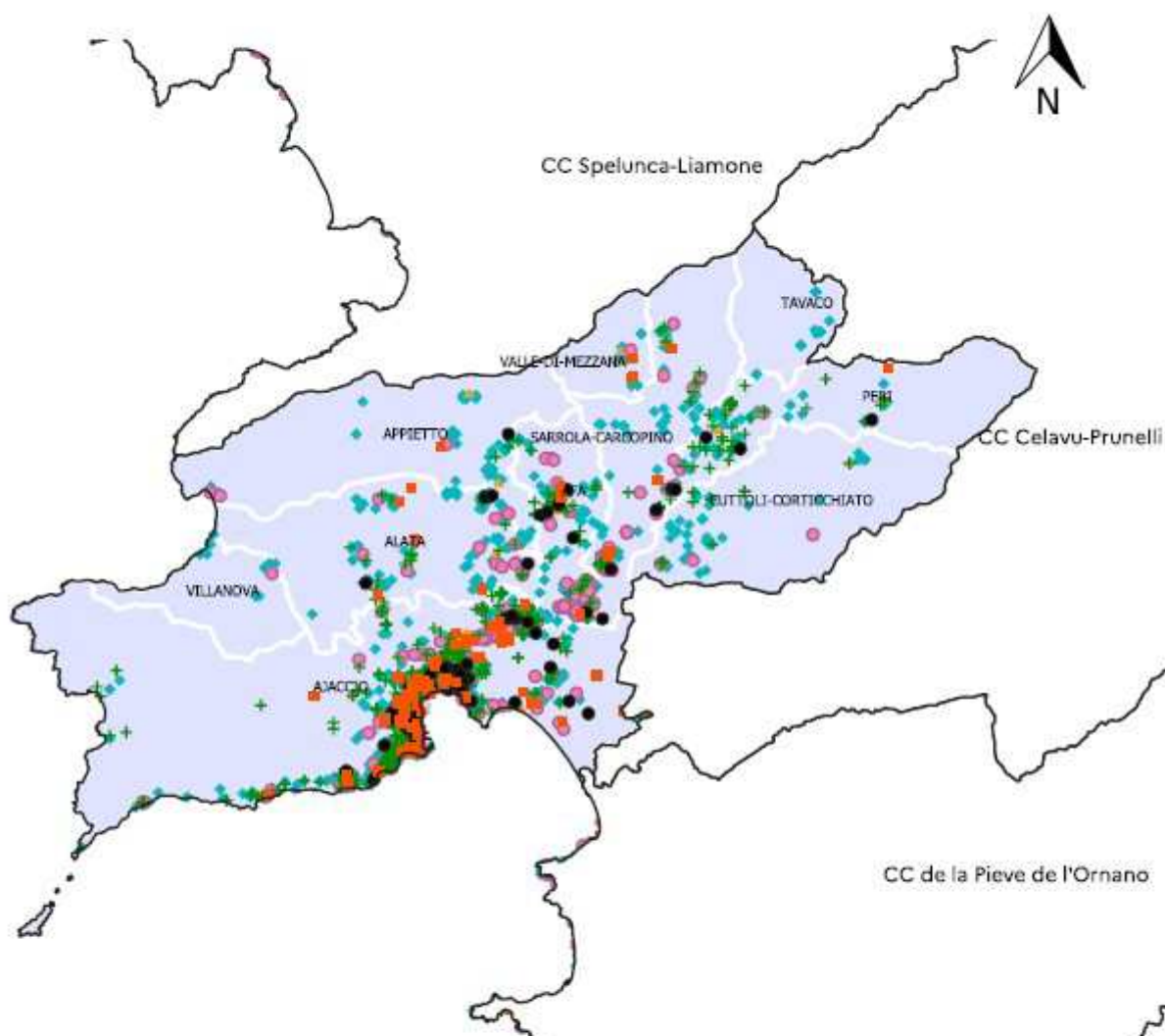
Evolution du nombre moyen d'occupants des résidences principales :



## Services

Nombre de maisons France services en 2020 : 3 structures à Ajaccio, Alata et Peri

# Carte des équipements et des services de la communauté d'agglomération du Pays Ajaccien en 2019



## Légende

### Equipements et services

-  Services aux particuliers
-  Commerces
-  Enseignement
-  Santé
-  Transports et déplacements
-  Sports, loisirs et culture
-  Réseau routier et zones bâties

Carte réalisée le 29/06/2021 par DDTM2A/ SAT / JL

Sources : BPE 2019, OCSGE 2016  
 Fond de carte : BDTOPO v3 IGN 2019

# Agriculture durable et alimentation locale



Aux portes de la ville, l'agriculture de la CAPA se démarque par un engagement dans l'agriculture biologique et le développement du maraîchage. Cette dynamique pourrait être valorisée par un Plan alimentaire territorial, notamment pour relocaliser l'approvisionnement de la restauration collective.

## Instantanés du territoire

|                     | Nombre d'exploitations agricoles en 2010 | Surface agricole utilisée (SAU) en 2010 (ha) | Part de la surface toujours en herbe (STH) dans la SAU en 2010 |
|---------------------|------------------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| CC du Pays Ajaccien | 134                                      | 6 365 ha                                     | 90,5 %                                                         |
| Corse-du-Sud        | 996                                      | 62 770 ha                                    | 88,6 %                                                         |

Sources : Recensement agricole 2010



### Quantité de produits phytosanitaires achetée en 2020 :

**1873 kg** soit **5,6 %**

de la quantité départementale achetée, auquel s'ajoute

**2134 L** soit **9,9 %** de la quantité départementale achetée



### Quantité de glyphosate achetée en 2020 :

**277 kg** soit **22,5 %**

de la quantité départementale achetée

Sources : BNV-D 2020



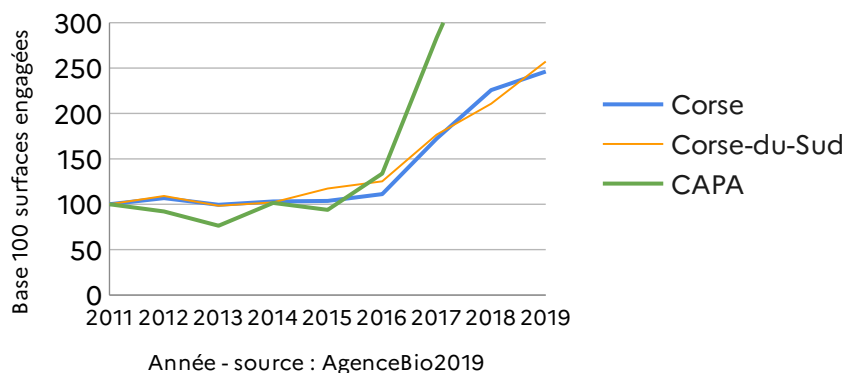
## Initiatives

### Agriculture biologique et raisonnée

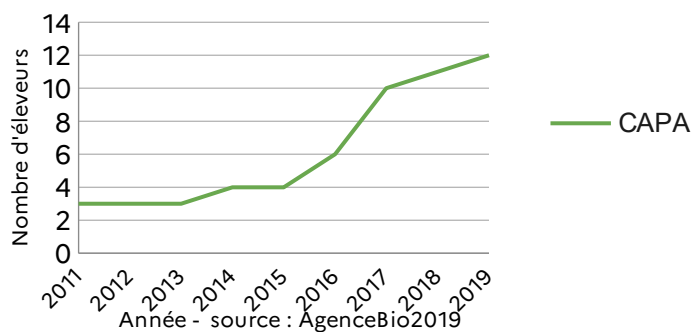
| Nombre d'exploitations engagées dans l'agriculture biologique en 2019 |     |
|-----------------------------------------------------------------------|-----|
| CA Pays Ajaccien                                                      | 48  |
| Corse-du-Sud                                                          | 178 |
| Corse                                                                 | 511 |

Sources : AgenceBio 2019

### Evolution des surfaces engagées en agriculture biologique entre 2011 et 2019



### Evolution du nombre d'éleveurs engagés en AB entre 2011 et 2019



## Territoire en transition

4 maraîchers installés sur des Espaces Tests Agricoles de la CAPA

# Gestion des déchets et économie circulaire



Même inférieure à la moyenne corse en 2020, la production de déchets par habitant de la CAPA est significative étant donné son poids démographique. L'amélioration du taux de tri et le recours au compostage, y compris collectif, sont nécessaires dans ce contexte très urbanisé.

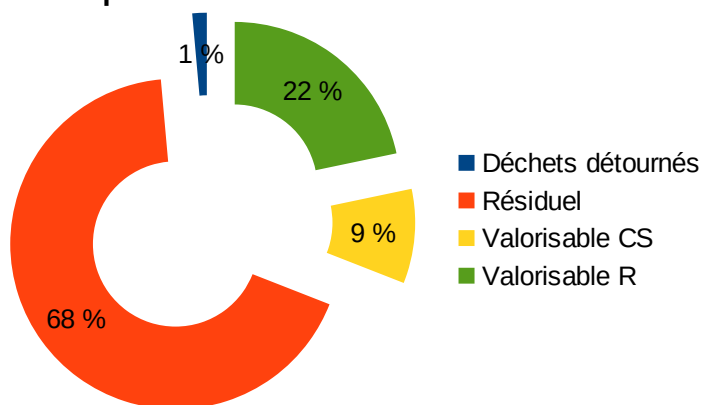
## Instantanés du territoire

Quantité déchets produits par habitant en 2020 :

**574 kg / hab**

Corse-du-Sud : 735 kg / hab  
Corse : 696 kg / hab

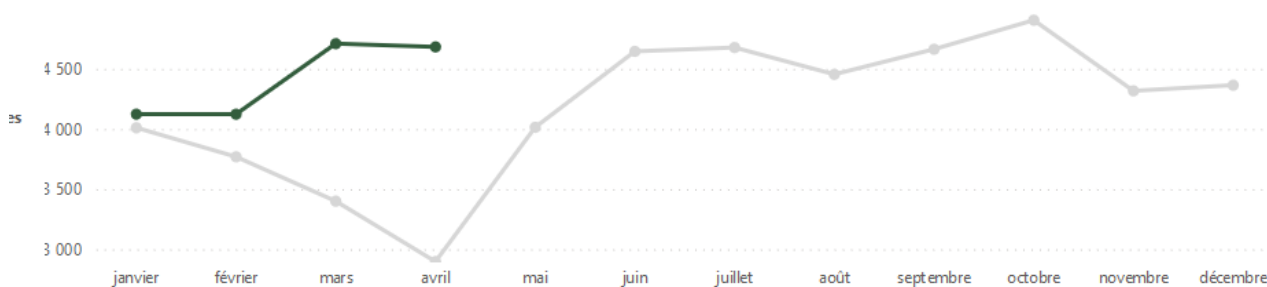
Répartition du tonnage de déchets par type de déchets produits en 2020



Sources : Observatoire des déchets ménagers , SYVADEC

Sources : Observatoire des déchets ménagers , SYVADEC

Tonnage de déchets produits par le territoire en 2020 au cours de l'année :



Sources : Observatoire des déchets ménagers , SYVADEC

10/25

DDTM de la Corse-du-Sud – Terre-plein de la Gare – 20302 Ajaccio Cedex 9  
Standard : 04 95 29 09 09 – Fax : 04 95 29 09 49 – Adresse électronique : ddtm@corse-du-sud.gouv.fr

Sources : Observatoire des déchets ménagers , SYVADEC

## Initiatives

### Valorisation des déchets

| TRI          | Taux de tri sélectif du territoire en 2020 | Organisation de la filière de collecte sélective |  |
|--------------|--------------------------------------------|--------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| EPCI         | 32,1 %                                     | Emballages, verre, papier, bio-déchets           |                                                                                     |
| Corse-du-Sud | 35,5 %                                     | Emballages, verre, papier, bio-déchets           |                                                                                     |
| Corse        | 38,6 %                                     | Emballages, verre, papier, bio-déchets           |                                                                                     |

Sources : Observatoire des déchets ménagers , SYVADEC

| COMPOSTAGE | Nombre de composteurs individuels distribués depuis 2009 | Nombre de plateforme de compostage partagé en 2019 |
|------------|----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| EPCI       | 6608                                                     | 6                                                  |

En 2020, **17 %** des habitants du territoire disposent d'une solution de compostage de proximité (Taux de couverture)

Sources : Observatoire des déchets ménagers , SYVADEC

## Territoire en transition

Programme Local de prévention des déchets ménagers et assimilés  
56,3 % d'écoles labellisées Ecoscola



# Artificialisation des sols



La CAPA présente le plus fort taux d'artificialisation du département. Cette tendance est très forte à Afa et Sarrola-Carcopino. Les projets de SCOT ou d'éco-quartiers sont des clés pour construire une vision stratégique de l'urbanisme.

## Instantanés du territoire

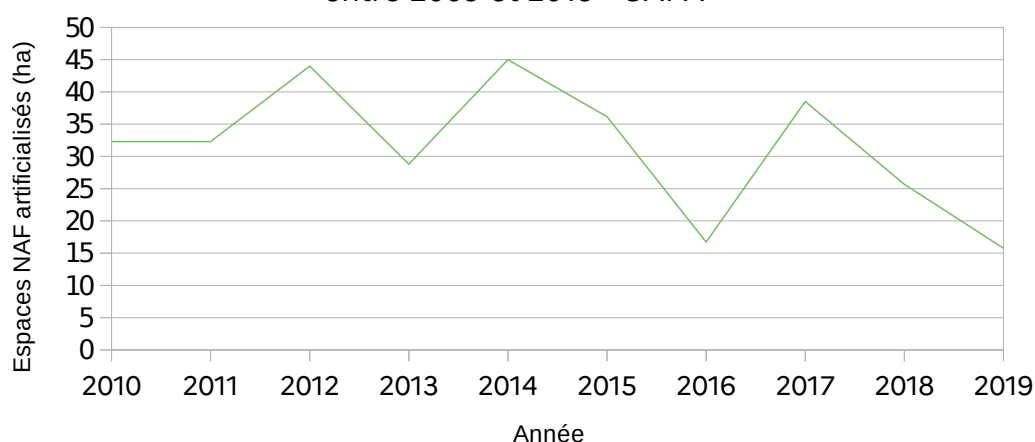
Taux d'artificialisation  
du territoire en 2016 :

**CA Pays Ajaccien : 5,70 %**

Corse-du-Sud : 1,47 %

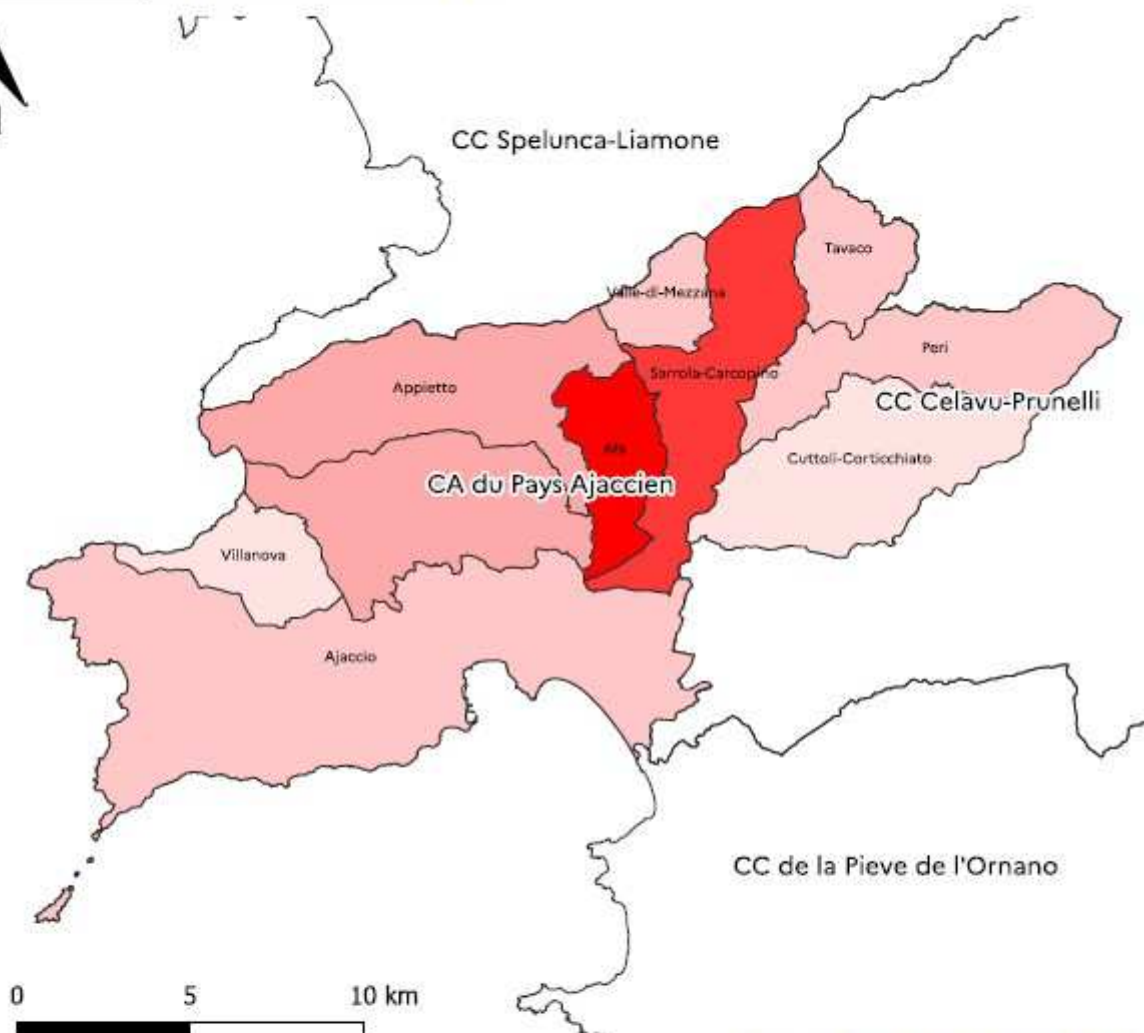
Sources : OCSGE 2016

Espaces naturels, agricoles et forestiers artificialisés par an  
entre 2009 et 2019 - CAPA

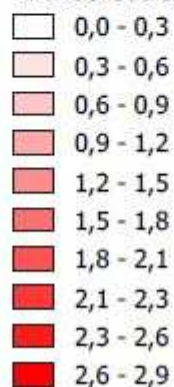


Sources : Observatoire de l'artificialisation des sols 2019

## Dynamique d'artificialisation des sols dans la communauté d'agglomération du Pays Ajaccien en 2019



Part (%) de la surface communale  
artificialisée entre 2009 et 2019

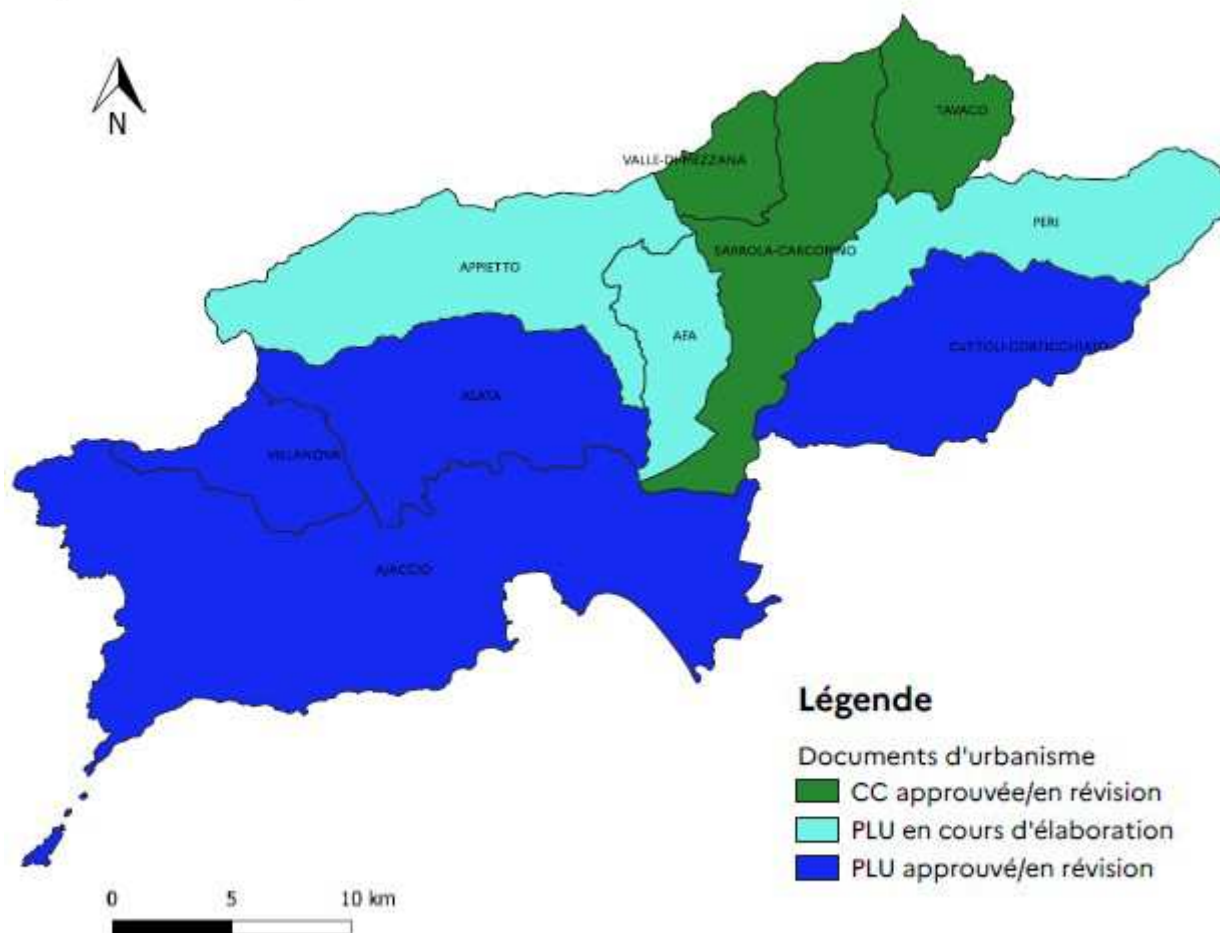


Carte réalisée le 18/06/2021 par DDTM2A/ SAT / JL

Sources : Observatoire de  
l'artificialisation des sols 2019  
Fond de carte : BDTOPO V3 2020



### Etat d'avancement des documents d'urbanisme de la CAPA en 2021



Source: SUDOCUH 27/05/2021  
Fond de carte: BDTOPO v3 IGN 2019

Carte réalisée en Juin 2021 par DDTM2A/  
SAT/FM

## Territoire en transition

Finosello Ecoquartier label 1



# Actions en faveur de la biodiversité

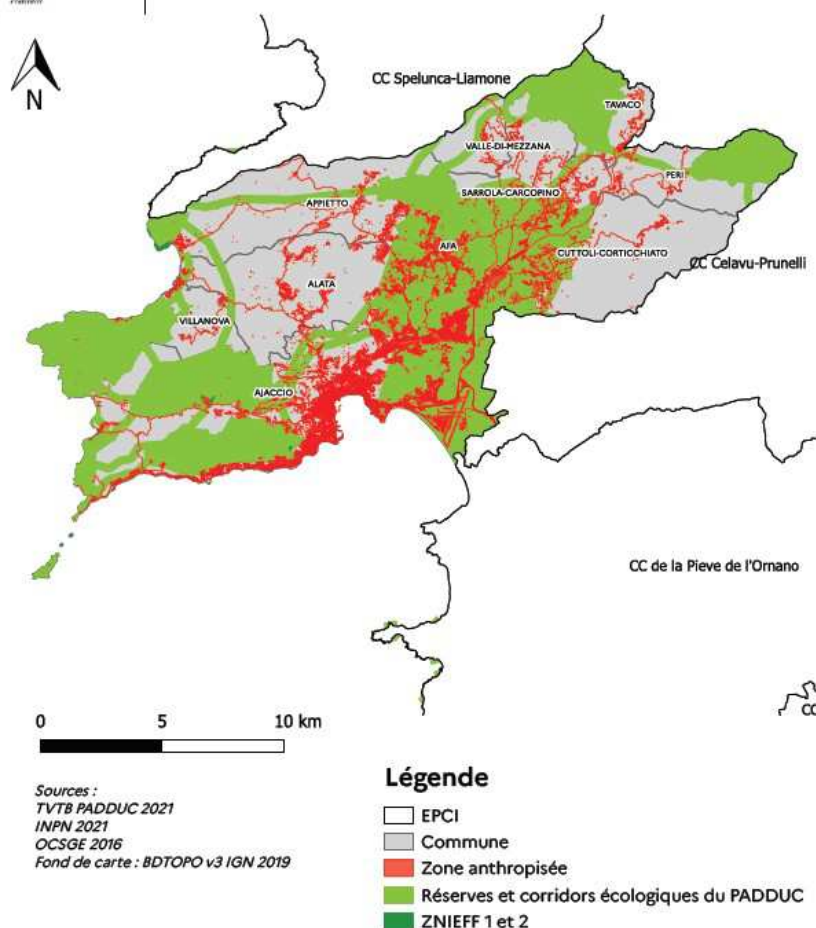


La CAPA se caractérise par une compétition entre l'extension de la tâche urbaine et la continuité écologique. Petits par leur tailles, les espaces protégés de la CAPA constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des vitrines pour valoriser la protection de l'environnement auprès des habitants.

## Instantanés du territoire



### Urbanisation et continuité écologique : zones de conflit dans la CAPA en 2021



Part du territoire présentant des enjeux faunistiques et floristiques (ZNIEFF type 1) : **24,6 %**

Sources : INPN 2021

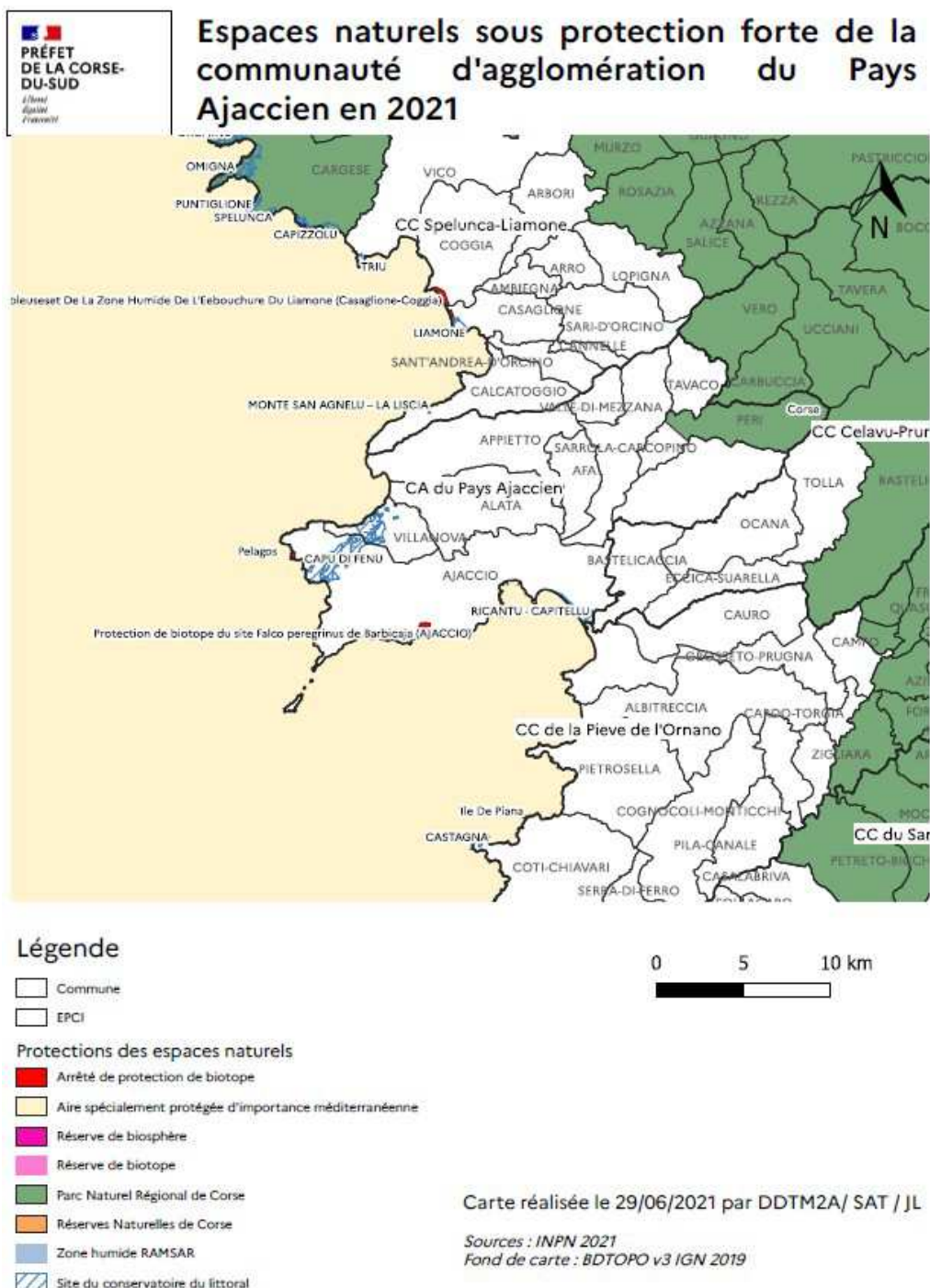
Sources :  
TVTB PADDUC 2021  
INPN 2021  
OCSGE 2016  
Fond de carte : BDTOPPO v3 IGN 2019

#### Légende

- EPCI
- Commune
- Zone anthropisée
- Réserves et corridors écologiques du PADDUC
- ZNIEFF 1 et 2

Carte réalisée le 30/06/2021 par DDTM2A/ SAT / JL

## Initiatives



## Territoire en transition

100 % des communes de la CAPA sont engagées dans la rédaction d'un Atlas de la Biodiversité Communal (ABC) en 2012

# Eau et assainissement

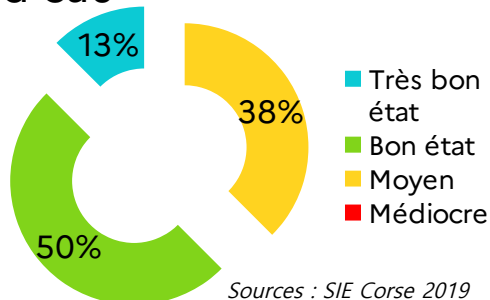


La qualité de la ressource en eau est menacée par des systèmes d'assainissement anciens et préservée pour un réseau d'eau potable performant. Plusieurs initiatives illustrent le volontarisme du territoire pour préserver l'eau et prévenir les risques d'inondation.

## Instantanés du territoire

### Ressources en eau

#### Etat écologique des cours d'eau en 2019 - CAPA

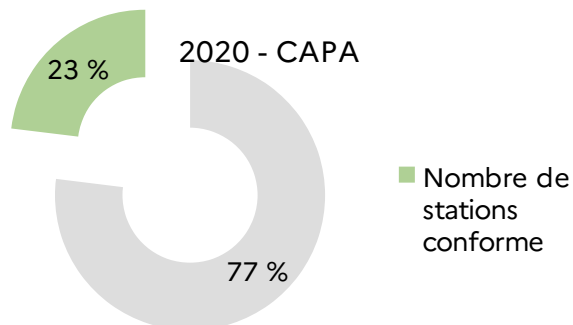


Pourcentage des lieux de baignade en eau de mer d'excellente qualité :

**CA Pays Ajaccien : 94 %**

### Assainissement

#### Etat de conformité globale des stations d'épuration



**Communes/ hameaux disposant d'un réseau de collecte mais non-relié à une station d'épuration :**

- Alata Tuscia  
- Alata Trova

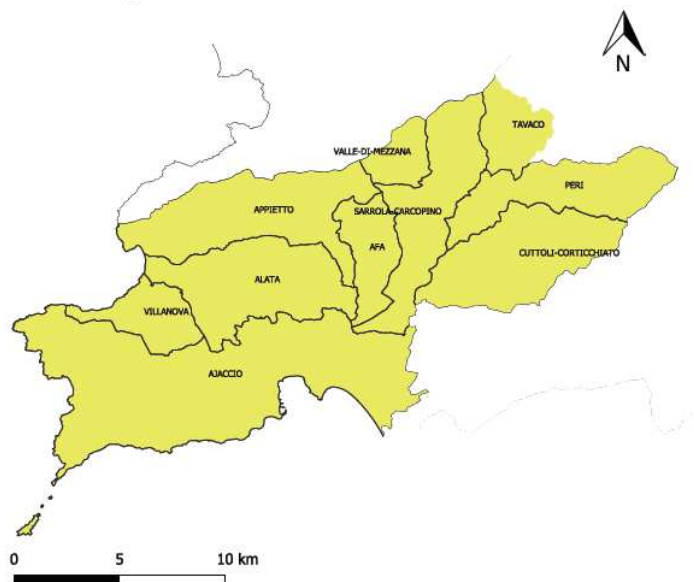
Sources : DDTM2A 2021



## Eau potable



### Rendement communal du réseau de distribution d'eau potable dans la Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien en 2019



#### Légende

Rendement du réseau de distribution d'eau potable

Donnée non renseignée

100%

80%-90%

70%-80%

60%-70%

Moins de 60%

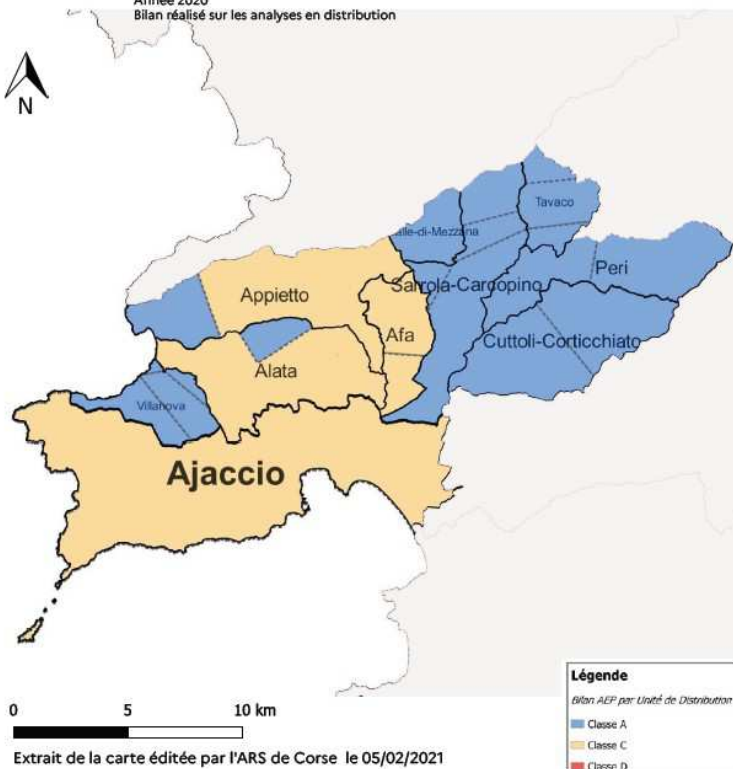
réalisée le 29/06/2021 par DDTM2A/ SAT / JL

Sources : SISPEA 2019  
Fond de carte : BD TOPO v3 IGN 2019



### Bilan de la qualité bactériologique des eaux de consommation humaine dans la communauté d'agglomération du Pays Ajaccien

Année 2020  
Bilan réalisé sur les analyses en distribution



#### Légende

Bilan AEP par Unité de Distribution

Classe A  
Classe B  
Classe C  
Classe D

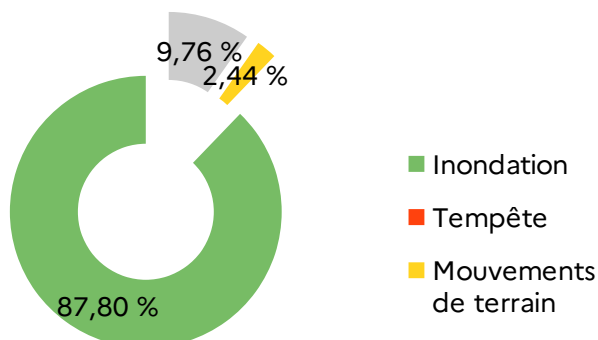
Extrait de la carte éditée par l'ARS de Corse le 05/02/2021

#### Définitions des classes :

Classe A : Eau de bonne qualité (entre 95 et 100% d'analyses conformes)  
Classe B : Eau de qualité moyenne ponctuellement non potable (entre 70 et 95% d'analyses conformes)  
Classe C : Eau de mauvaise qualité régulièrement non potable (entre 40 et 70% d'analyses conformes)  
Classe D : Eau de mauvaise qualité en permanence non potable (entre 0 et 40% d'analyses conformes)

## Inondations

### Proportion des arrêtés CatNat de type Inondation de 2000 à 2021 - CAPA



ircs : BD GASPARD 2021

## Initiatives

7 PPRI communaux  
SAGE : Prunelli Gravone Golfe d'Ajaccio  
Schéma directeur des eaux pluviales de la CAPA en projet

*Sources : BD GASPAR 2021 , Gest'eau 2021*

## Territoire en transition

Port Tino Rossi à Ajaccio labellisé Pavillon Bleu  
Plage du Trottet et de la Terre Sacrée labellisées Pavillon Bleu à Ajaccio

# Énergie et climat



Les performances énergétiques des logements de la CAPA sont peu renseignées. La consommation électrique est majoritaire dans un mix dominé par les hydrocarbures. Cependant, la nécessaire transition énergétique du territoire est appropriée tant par les acteurs privés (entreprises RGE) que par le secteur public.

## Instantanés du territoire

|  | Part départementale des émissions de GES hors puits (PRG) en 2012 | Part de la consommation électrique départementale en 2019 |
|--|-------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
|--|-------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|

|                     |         |         |
|---------------------|---------|---------|
| CA du Pays Ajaccien | 70,82 % | 42,84 % |
|---------------------|---------|---------|

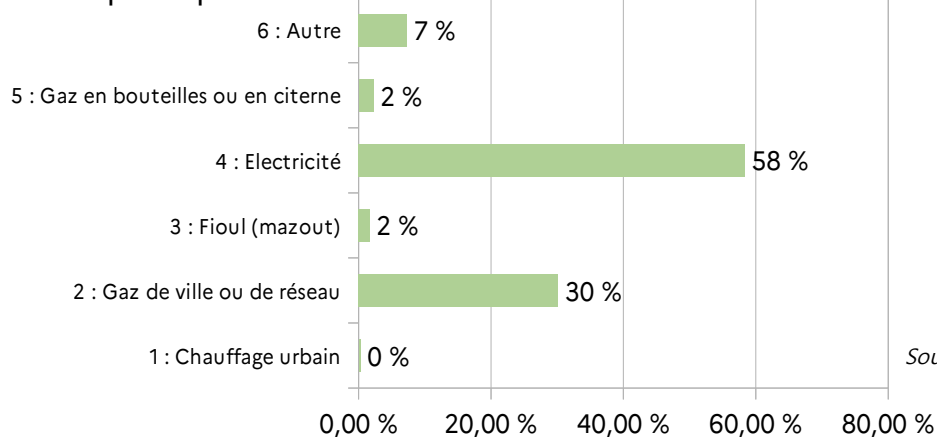
Sources : SDES 2019 , INS 2012

|  | Pourcentage des passoires thermiques dans le parc social locatif en 2020 | Pourcentage des copropriétés en bon état énergétique en 2021 |
|--|--------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
|--|--------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|

|                     |        |        |
|---------------------|--------|--------|
| CA du Pays Ajaccien | 0,00 % | 6,90 % |
| % de DPE réalisé    | 0,00 % | 9,78 % |

Sources : RPLS 2020 , ANAH 2021

## Répartition des modes de chauffage dans les résidences principales en 2017 - CAPA



Sources : INSEE RP 2017



## Initiatives

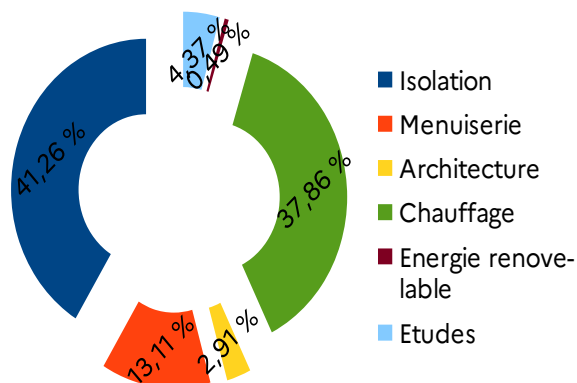
### Rénovation énergétique

| Nombre d'artisans RGE sur le territoire en 2021 |     |
|-------------------------------------------------|-----|
| CA du Pays Ajaccien                             | 206 |

|              |     |
|--------------|-----|
| Corse-du-Sud | 244 |
|--------------|-----|

Sources : ADEME 2021

Répartition des artisans RGE par type d'activités en 2021 - CAPA



Sources : ADEME 2021

### Transition énergétique

| Puissance installée en énergie renouvelable sur le territoire en 2021 |         |
|-----------------------------------------------------------------------|---------|
| CA du Pays Ajaccien                                                   | 7536 kW |

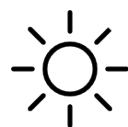
|              |            |
|--------------|------------|
| Corse-du-Sud | 140 791 kW |
|--------------|------------|

Sources : EDF 2018

Répartition par type d'énergie renouvelable



0 %



100%



0 %

## Territoire en transition

PCAET obligatoire, en cours d'élaboration  
Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)  
Démarche cit'ergie CAPA / ADEME

# Mobilités et transports



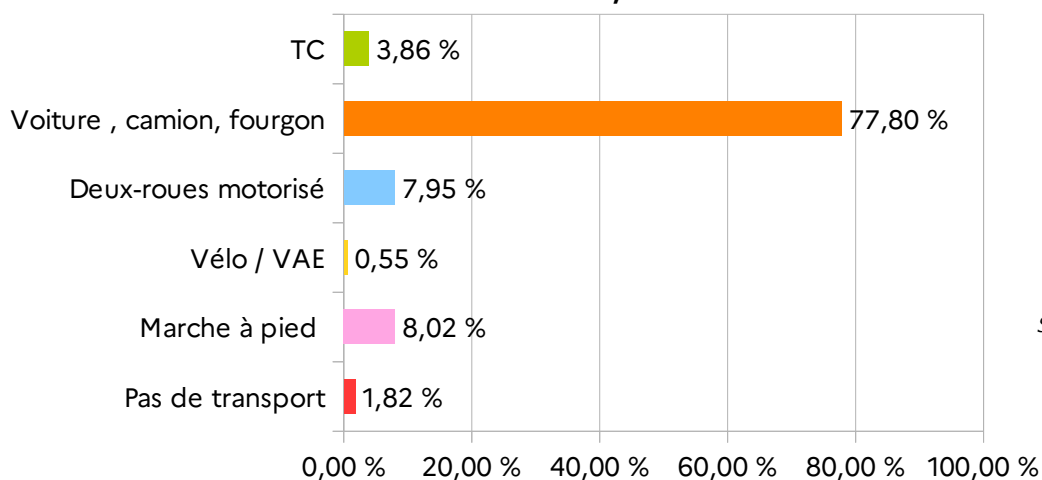
Le territoire peine à proposer des alternatives viables à l'usage des véhicules personnels. L'organisation et la mobilisation des acteurs, notamment au travers de la mise en œuvre du Plan de déplacement urbain, est un enjeu majeur pour une mobilité active et décarbonnée.

## Instantanés du territoire

|                  | Taux de motorisation des ménages en 2017 | Part des ménages disposant d'au moins un véhicule en 2017 | Part modale des modes collectifs en 2017 |
|------------------|------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|------------------------------------------|
| CA Pays Ajaccien | 1,72                                     | 87,1 %                                                    | 2,55 %                                   |
| Corse-du-Sud     | 1,58                                     | 88,70 %                                                   | 2,35 %                                   |
| Corse            | 1,49                                     | 87,50 %                                                   | 3,20 %                                   |

Sources : Evdm Corse 2017, INSEE RP 2017

### Mode de déplacement jusqu'au lieu de travail en 2017, CAPA



Sources : INSEE RP 2017

## Initiatives

### Carburant alternative

|                     | Part des véhicules particuliers<br>dont la carburant est<br>alternative en 2020 | Part des transports en commun<br>dont la carburant est<br>alternative en 2020 |
|---------------------|---------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| CA Pays<br>Ajaccien | 0,65 %                                                                          | 0,67 %                                                                        |
| Corse-du-<br>Sud    | 0,67 %                                                                          | 2,42 %                                                                        |
| Corse               | 0,61 %                                                                          | 1,14 %                                                                        |

Sources : RS VERO 2020

### Maillage du territoire par des bornes de recharge électrique en 2021 :

- 18 Bornes de recharge à Afa, Ajaccio, Peri et Sarrola-Cacopino

Sources : ChargeMap

### Linéaire des aménagements cyclables par état d'avancement

|                              | Non-défini | Projet | Tracé arrêté | Tracé en cours | Ouvert |
|------------------------------|------------|--------|--------------|----------------|--------|
| Longueur du<br>linéaire (km) | 3,7        | 20,2   | 10           | 11,8           | 22,8   |

Sources : AUE Corse 2019

### Nombres de VAE vendus dans le cadre de l'aide à l'achat de VAE par la CdC

CA du Pays Ajaccien appartient au territoire «Pays Ajaccien» définis par les territoires CdC. Sur ce territoire il y a eu 866 ventes sur les 2934 ventes à l'échelle régionale depuis 2016. soit **29,5%** des ventes totales

Sources : AUE Corse 2021

## Territoire en transition

13 points de covoiturage reconnus

Autorité Organisatrice de la Mobilité

Garage solidaire et auto-école solidaire avec la Falepa

Plan de déplacement urbain (2019)



# Adaptation numérique du territoire

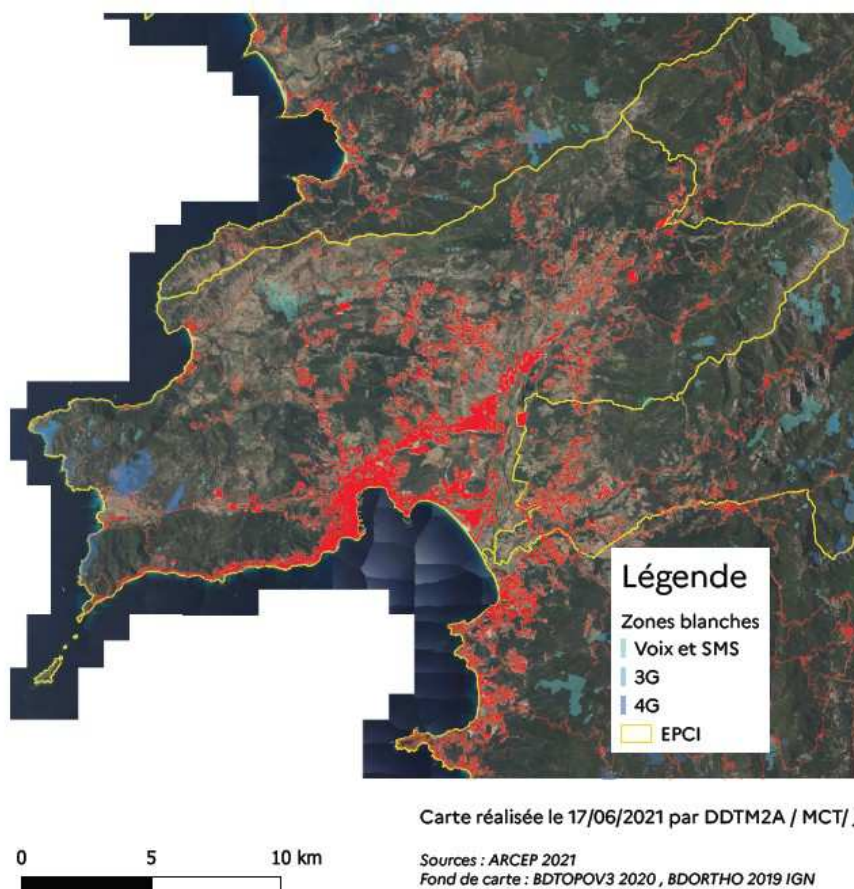


Le territoire dispose d'une connexion numérique satisfaisante. Néanmoins, les dispositifs d'accompagnement au numérique sont peu nombreux par rapport au nombre d'habitants.

## Instantanés du territoire



### Carte des zones blanches de la communauté d'agglomération du Pays Ajaccien



## Initiatives

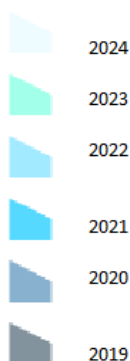
### Nombre de logements raccordables à la fibre optique et taux de couverture

|                     | 0 % -10 % | 10 %-25 % | 25 %-50 % | 50 %-80 % | Plus de 80 % |
|---------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|--------------|
| CA du Pays Ajaccien | 0         | 68        | 508       | 1204      | 43243        |
| Corse-du-Sud        | 25        | 678       | 1938      | 6251      | 45223        |
| Corse               | 37        | 872       | 2723      | 34769     | 65085        |

Sources : Arcep 2020

### Déploiement prévisionnel / déploiement actuel de la fibre optique

Année de livraison prévue



CARTE : Déploiement prévisionnel  
(pas de données)

CARTE : Déploiement actuel  
(pas de données)

 Zones déployées

 Zones en déploiement

Sources : Collectivité de Corse 2021

### Inclusion numérique

|      | Tiers-lieux | Espaces de co-working / Centre de télétravail | Espaces publics numérique | Médiathèque | Maisons France services et conseillers numériques | fab-labs |
|------|-------------|-----------------------------------------------|---------------------------|-------------|---------------------------------------------------|----------|
| EPCI | 0           | 2 privés                                      | ?                         | 4           | 3                                                 | 1        |

## Territoire en transition

### 1 Schéma directeur territorial d'aménagement du numérique

Sources : Collectivité de Corse 2021